



Etat: 01 septembre 2009

Les Juifs en Suisse : de l'exclusion à l'intégration

Débuts. Des artisans et des commerçants juifs sont probablement venus en Suisse à l'époque romaine déjà. A l'exception de l'anneau avec la menorah trouvé à Augusta Raurica (voir feuille d'information « factsheet ») il n'existe aucun document historique ou archéologique attestant une présence juive à ce moment-là. En aval du Rhin, à Trèves et à Cologne, l'existence de communautés juives est avérée au IV^e siècle, ce qui laisse penser qu'il y avait aussi des juifs sur le territoire de la future Confédération suisse.

Moyen Age : prêteurs et boucs émissaires. La présence juive est attestée dans beaucoup de villes suisses depuis le XIII^e et le XIV^e siècle. Des juifs y vivent jusqu'au XV^e siècle. Comme partout en Europe, ils sont soumis à des règles spécifiques discriminatoires. Sur ordre du pape et des autorités locales, ils doivent notamment porter un signe distinctif et n'ont pas le droit d'exercer la profession d'artisan, de commerçant ou de paysan. Les juifs sont tenus, par les autorités, de prêter de l'argent contre des intérêts, des gages et des garanties et ils sont considérés comme des boucs émissaires et rendus responsables de tous les malheurs. Durant la peste de 1348/1349, de nombreux juifs sont torturés, chassés ou mis à mort. Lorsque le pape assouplit l'interdiction des prêts à intérêt pour les chrétiens, les juifs, devenus « inutiles », sont également chassés de Suisse au XV^e siècle.

XV^e-XIX^e siècles : villages juifs. Des commerçants juifs sont autorisés à fréquenter les marchés en Suisse, mais ils peuvent s'installer uniquement dans des régions marginales, comme par exemple à Dorneck, qui fait partie de l'évêché de Bâle, et dès le XVII^e siècle, dans le Surbtal, qui fait alors partie du comté de Baden. En tant que bailliage commun, le comté de Baden ne constitue pas formellement un canton, c'est une région administrée par l'ensemble des cantons. L'établissement des juifs se limite finalement aux deux « villages juifs » d'Endingen et de Lengnau situés à l'est de Baden, dans l'actuel canton d'Argovie (AG). C'est là que les juifs s'installent durablement et forment des communautés. Ils doivent acheter leur permis de séjour auprès du bailli fédéral. Ils continuent à être exclus de l'artisanat et de la paysannerie. Mis à part quelques marchands de bestiaux et de chevaux, la plupart vivent une vie misérable de petits commerçants ou de colporteurs. En revanche, ils sont libres de pratiquer leur religion, de construire des synagogues et d'aménager un cimetière. En 1850, les deux villages comptent environ 1'500 personnes juives.

XIX^e siècle : émancipation et présence juive moderne en Suisse. Ni la République helvétique de 1798 ni l'Etat fédéral moderne de 1848 n'apportent à la population juive de Suisse l'égalité tant attendue. Ce n'est qu'avec les révisions constitutionnelles de 1866 et de 1874 que les citoyens juifs obtiennent les mêmes droits et devoirs que leurs concitoyens chrétiens. Pour la première fois, ils sont autorisés à choisir librement leur lieu de résidence et leur profession, sans être soumis à des prescriptions discriminatoires. Des communautés juives se créent dans près de vingt communes. Les juifs s'intègrent rapidement et volontiers à la vie de tous les jours. A partir du noyau des juifs établis de longue date dans les villages d'Endingen et de Lengnau, la population juive augmente pour atteindre environ 20'000 personnes jusqu'à la Première Guerre mondiale, du fait de l'immigration en provenance des pays voisins et d'Europe orientale.

1920-1945 : insécurité et menace. Les juifs suisses sont menacés par l'antisémitisme qui sévit dans le pays et alentour, et la politique d'asile hostile aux réfugiés juifs menée par les autorités les inquiète. Alors que le nombre de réfugiés juifs se trouvant en Suisse ne dépasse guère 22'500, les autorités prétendent que « la barque est pleine ». En dépit des protestations émises par les églises, des hommes politiques et une partie de la population, les demandeurs d'asile sont refoulés et envoyés vers la mort en toute connaissance de cause. De 1933 à 1945, les juifs suisses luttent contre l'antisémitisme et s'occupent du sort des réfugiés, dont ils doivent longtemps se charger seuls, sur ordre des autorités.

Depuis 1945 : consolidation et poursuite de l'intégration. La période après la Deuxième Guerre mondiale est marquée par un essor économique et d'importantes mutations sociales. Dans le cadre de cette évolution générale, qui débouche sur une Suisse pluraliste et une plus grande tolérance envers les minorités, les juifs suisses deviennent une minorité reconnue et bien intégrée. Dans les cantons de Bâle, Berne, Fribourg, Saint-Gall et Zurich, les communautés sont reconnues par les pouvoirs publics. Le judaïsme suisse se diversifie encore avec l'arrivée de juifs sépharades en Suisse occidentale, mais la population juive en Suisse est en légère baisse depuis 1920. L'intégration conduit souvent à l'assimilation complète ; les juifs sont nombreux à renoncer à leur spécificité, et la part des partenariats mixtes est élevée. Les communautés juives des petites localités disparaissent, alors que la vie religieuse, culturelle et sociale des juifs vivant à Zurich, Bâle, Berne, Lausanne et Genève est très animée.

Ralph Weingarten, weingarten@sunrise.ch

Observation légale

Des citations de tout ou partie de ce factsheet sont autorisées avec la référence « Factsheet FSCI »